

**Arrêté temporaire de circulation
Travaux d'effacement**

RUE DE LA VENDEE (PIN EN MAUGES) (D15) RUE DU CHENE (LE PIN-EN-MAUGES)

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,,

VU la demande par laquelle **Bouygues E&S demeurant TSA 70011 - CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX** représentée par **Jérôme TIMONIER** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,

CONSIDÉRANT que des travaux d'effacement rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 17/11/2025 au 04/06/2026 RUE DU BOCAGE (LE PIN-EN-MAUGES), LE JARDIN DE L'AIRE (LE PIN-EN-MAUGES), RUE DE LA VENDEE (PIN EN MAUGE (D15) (LE PIN-EN-MAUGES), LE CLOS DE L'OREE DU BOIS (LE PIN-EN-MAUGES) et RUE DU CHENE (LE PIN-EN-MAUGES),

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du 17/11/2025 et jusqu'au 04/06/2026, :

- RUE DE LA VENDEE (D15) RUE DU CHENE (LE PIN-EN-MAUGES) (Beaupréau-en-Mauges)
- RUE DU CHENE, (PIN EN MAUGES) (D15)

un rétrécissement de l'accotement ou trottoir, compte tenu d'un empiètement temporaire sur cette partie, entraîne une modification des conditions de et de stationnement. Les emplacements de stationnement seront neutralisés. La voie sera maintenue sur une largeur de 6 mètres.

La collecte des déchets et les cars scolaires ne seront pas impactés.

ARTICLE 2 - SIGNALISATION

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, Bouygues E&S.

ARTICLE 3 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 10 octobre 2025

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN



DIFFUSION:

- Bouygues E&S
- BRANGEON
- HDV
- Pompier de La Poitevinière
- Mairie Le Pin en Mauges

ANNEXES:

PLAN

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

